

vulgarisation de la régulation des naissances est une tâche importante mais qui doit viser en priorité ceux qui, même à notre époque où les moyens de communication sont si rapides et si étendus, vivent encore trop loin des personnes qui pourraient les renseigner.

A mon avis, il faut se demander si la subvention de \$100,000 qui a été accordée à la Fédération canadienne pour la planification familiale suffira à faire connaître ces services et diffuser des renseignements à ce sujet auprès des familles. Comme l'a déclaré le ministre, j'espère que le gouvernement accroîtra son aide aux provinces et aux groupes bénévoles dans les mois à venir.

Il faudrait aussi nous dire quand le ministre ou le gouvernement présenteront un projet de loi ou adopteront des règlements relevant de la Direction des aliments et drogues pour obliger les fabricants de contraceptifs à indiquer sur l'étiquette le degré d'efficacité de leurs produits.

J'espère aussi que le ministre consultera son collègue, le ministre de la Justice, en vue d'apporter des éclaircissements au Code criminel, afin que la stérilisation pratiquée par des médecins compétents à la demande d'un client n'engage pas la responsabilité du médecin au point de vue criminel.

Nous sommes heureux que le ministre ait décidé de mettre en œuvre certaines recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, et nous espérons que le programme de cette année ne comportera pas uniquement des mesures préliminaires.

J'espérais aujourd'hui entendre le ministre parler du rapport à établir entre le planning familial et les programmes d'aide établis en vertu du Régime d'assistance publique du Canada afin de fournir plus d'avantages aux pauvres. Nombre de Canadiens seront désappointés si, comme l'a déclaré le ministre, le régime du revenu familial garanti n'entre pas en vigueur maintenant, de sorte que les nécessiteux puissent recevoir les avantages annoncés dans le Livre blanc sur la sécurité du revenu. Cela fait aussi partie du planning familial. Il ressort clairement de la critique du Livre blanc par le Conseil canadien du bien-être que le cabinet devra réexaminer la question et en discuter de nouveau. La décision du cabinet aura un effet sérieux sur le sort de plusieurs milliers de nos concitoyens, et je supplie le gouvernement de prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires. J'espère que la conférence des ministres provinciaux du Bien-être démontrera aux Canadiens qu'on se prépare à prendre des mesures positives et qu'on aura des entretiens afin de réaliser les progrès que prévoit le document présenté aujourd'hui.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre d'avoir eu l'amabilité de faire distribuer l'exposé et le document qui l'accompagne à temps pour que nous puissions l'étudier avant d'en parler. Tous, j'en suis certaine, nous nous réjouissons de participer à ce que le ministre a décrit comme le lancement d'un programme de planification familiale à l'échelle nationale. Je me demande s'il n'aurait pas dû fournir du champagne pour ce lancement. Il nous faudra établir si le navire est bon, solide et s'il peut tenir la mer, ayant été assez longtemps immobilisé, et c'est avec soulagement que je le vois enfin prendre la mer.

[M. Marshall.]

On n'a pas toujours l'occasion de féliciter le ministre d'autre chose que ses paroles, mais ce programme comporte certains bons éléments qui plaisent beaucoup à un grand nombre de députés. Tout d'abord, il s'applique à tout le Canada, ce qui est une très bonne chose à une époque où les gens se déplacent si facilement que les frontières, provinciales ou autres deviennent de plus en plus illusoire.

Une autre chose qui me plaît énormément dans la déclaration du ministre sur le programme, c'est la collaboration future avec les provinces, les professions libérales et les organisations bénévoles. Je me réjouis, monsieur l'Orateur, de ce que le ministre ait employé le pluriel en parlant des organisations.

D'aucuns pensent que les \$100,000 versés à l'Organisation de planification familiale ne sont pas une bien grande somme si l'on considère celle dont on aura besoin à cette fin au Canada, mais après tout ce n'est probablement qu'un début pour cet organisme important. De toute évidence, c'est un excellent début qui permet d'espérer plus pour l'avenir. Je suis heureuse de voir que l'on verse \$100,000 en argent sonnante à cette cause car, si l'abrogation de l'article du Code criminel qui interdisait la diffusion de renseignements sur la régulation des naissances a été une étape, comme le ministre l'a déclaré, j'espère que ce programme constituera une deuxième étape pour ceux qui veulent planifier leurs familles. J'espère que cette annonce amènera la population canadienne à se rendre compte que les démographes ne sont pas dans l'erreur lorsqu'ils parlent de la nécessité de limiter la famille moyenne à deux enfants. Si nous ne pouvons poursuivre cet objectif, monsieur l'Orateur, alors il est absolument ridicule de parler de l'amélioration de la qualité de la vie au pays, car elle est solidaire de la limitation de notre population.

Ce nouveau programme de planification est éminemment nécessaire. Je citerai aux députés l'exemple le plus récent que je connais. Ce matin même, j'apprenais que plus de la moitié des bébés nés la semaine dernière à l'hôpital municipal d'Ottawa étaient illégitimes. Je suis convaincue que ce n'est pas seulement à Ottawa qu'il faut instruire la population sur les moyens de limiter les naissances, surtout quand les enfants ne peuvent recevoir les soins requis et qu'ils ne sont pas désirés. A mon avis, les méthodes anticonceptionnelles, la planification familiale et la limitation des naissances constituent le premier moyen de défense contre la grossesse non voulue.

Je félicite le ministre d'avoir pris cette initiative, car l'avortement ne sera plus aussi nécessaire ni aussi répandu maintenant que le planning familial pourra se faire par cette autre voie que sont la limitation des naissances et l'emploi des moyens et des méthodes de contraception. Le programme est loin d'être complet, monsieur l'Orateur, mais je note que, dans le document annexé, le ministre mentionne comment on pourra utiliser le Régime d'assistance publique du Canada dans le domaine du planning familial si les provinces soumettent des programmes et consentent à en payer 50 p. 100 des frais afin d'obtenir les autres 50 p. 100 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

En outre, monsieur l'Orateur, pour assurer la formation du personnel requis pour les centres de planning familial, des subventions à la formation seront disponibles ainsi